



MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200
République Française

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 16 Octobre 2015

L'an deux mil quinze et le seize Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11
Date de la Convocation du Conseil municipal : 12 Octobre 2015.

O B J E T :
Modification N° 01 & N°02
BP Commune 2015

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absent : Mme CETTOUR-CAVé Laetitia
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Vote par procuration : 1

Mme CETTOUR-CAVE Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits du Budget Communal 2015 de la façon suivante afin de régulariser des écritures comptables liées au financement du FPIC, sur le chapitre -014 – Atténuations de produits – sont à effectuer.

-014 - Atténuations de Produits :

<u>Dépenses – 73925 – Fonds Péréq. Interco et commun</u>	+ 583,00 €
<u>- 022 - Dépenses Imprévues de Fonct.</u>	- 583,00 €

.../...

-023- Virement à la Section d'Investissement :

<u>Recettes</u> – 021 – Virement de la Section de fonctionnement	+ 2000,00 €
<u>Depenses</u> – 2031 – Frais d'Etudes – Mise en place programme Adressage	+ 2000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative N° 01 et 02 /2015 sur le Budget Communal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacqueline GARNIN
Maire

